

AFFAIRE N° 11. - Autorisation de passer un marché de gré à gré pour la fourniture de légumes, épices et fruits nécessaires au fonctionnement des Cantines Scolaires pour la période du 1er Mars 1972 au 14 AOUT 1972.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer un marché de gré à gré avec Monsieur CAROUPAPOULE Mooty pour la fourniture de légumes, épices et fruits nécessaires au fonctionnement des Cantines Scolaires pendant le 1er semestre 1972.

Ce marché fait suite à l'appel d'offres du 18 FEVRIER 1972.

Toutes les conditions sont incluses dans le cahier des charges du 3 FEVRIER 1972, approuvé le 10 FEVRIER 1972.

- Montant approximatif du marché : sept millions de francs environ.

Les crédits sont prévus au chapitre 459 - article 601, du budget primitif des Cantines Scolaires.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.